

« LOI CANABADY »

Société par actions simplifiée au capital social de €10.000
Siège social : Zone Industrielle n°2 – 9005 – 97410 Saint-Pierre En
cours d'immatriculation

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Associées	Apports en numéraire	Actions détenues
La société BLUE MARLIN , société par actions simplifiée au capital social de €1.000, dont le siège social est sis 2-4, rue Barye – 75017 Paris, immatriculée sous le numéro 104 211 057 RCS Paris, représentée par son Président, Monsieur Pierre-Yves Sachet, dûment habilité aux fins des présentes	€5.500	5.500 actions
La société IRIBEN , société par actions simplifiée au capital social de €591.300, dont le siège social est sis 2, rue de la Guadeloupe Sainte-Clotilde – 97400 Saint-Denis, immatriculée sous le numéro 491 878 187 RCS Saint-Denis-de-La-Réunion, représentée par son Président, Monsieur Philippe Lariche, dûment habilité aux fins des présentes	€2.000	2.000 actions
La société MONKY HOLDING , société par actions simplifiée au capital social de €94.380, dont le siège social est sis 54, Chemin des Vignes – 47310 Estillac, immatriculée sous le numéro 914 818 323 RCS Agen, représentée par sa Présidente, la société MICRO HOLDING, elle-même représentée par son Gérant Monsieur Jérôme Delbos dûment habilité aux fins des présentes	€2.500	2.500 actions
Total	€10.000	10.000 actions

Signé le 27-07-2026

Pierre-Yves Sachet

✓ Certifié par * youtrust

La société BLUE MARLIN

Représentée par Monsieur Pierre-Yves Sachet¹

Signé le 27-07-2026

Philippe Lariche

✓ Certifié par * youtrust

La société IRIBEN

Représentée par Monsieur Philippe Lariche²

Signé le 23-07-2026

Jérôme Delbos

✓ Certifié par * youtrust

La société MONKY HOLDING

*Représentée par la société MICRO HOLDING
Représentée par Monsieur Jérôme Delbos³*

¹ En signature électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, *via* YouSign.

² En signature électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, *via* YouSign.

³ En signature électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, *via* YouSign.